

2-3-2 Développer des solutions de répit en établissement pour personnes âgées dépendantes

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des aidants essouffés et fatigués
- Des aidants ayant des difficultés à se soigner
- Des solutions méconnues par les principaux intéressés
- Une offre qui ne répond pas à l'ensemble des besoins de répit, en particulier à proximité du domicile

LES ENJEUX

- Proposer des solutions innovantes de répit aux aidants et permettre à l'aidant de se faire aider
- Favoriser le repos de l'aidant avec des solutions de répit à domicile ou en dehors du domicile
- Proposer une offre diversifiée sur le territoire afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes

Description de l'action

1

Étudier les possibilités de développer l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de maladies neurodégénératives ou autres

QUOI

- Recenser et identifier les zones blanches
- Mener une réflexion sur la transformation de l'offre et le maillage territorial
- Recenser les places disponibles pour apporter une réponse de proximité
- Proposer de l'accueil de jour itinérant

COMMENT

- Recenser et identifier les offres existantes puis évaluer les manques par une cartographie en fonction du bassin de population, en lien avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires
- Étudier les modalités de tarification et de facturation dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile et la mobilisation de l'enveloppe droit au répit
- Rédiger une fiche de présentation précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement avec une communication ciblée auprès des gestionnaires, des communes, des intercommunalités et sur le site internet du conseil départemental
- Le cas échéant, créer des places d'accueil de jour sous réserve des financements mobilisables par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) et le conseil départemental ou redéployer des places existantes au regard des modalités de fonctionnement et du taux d'occupation de l'accueil de jour existant
- Inciter les établissements à inscrire les places disponibles sur Viatrajectoire et dans le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) pour répondre aux besoins des personnes âgées à proximité de leur domicile

2

Étudier les possibilités de développer l'hébergement temporaire pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de maladies neurodégénératives ou autres

QUOI

- Recenser et identifier les zones blanches
- Mener une réflexion sur la transformation de l'offre et le maillage territorial
- Recenser les places disponibles pour apporter une réponse de proximité

COMMENT

- Recenser et identifier les places disponibles (autorisées ou non par le conseil départemental et l'ARS du Centre-Val de Loire) puis évaluer les manques par une cartographie en fonction du bassin de population
- Étudier les modalités de tarification et de facturation dans le cadre de l'APA à domicile et la mobilisation de l'enveloppe droit au répit
- Rédiger une fiche de présentation précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement avec une communication ciblée auprès des gestionnaires, des communes, des intercommunalités et sur le site internet du conseil départemental
- Le cas échéant, créer des places d'hébergement temporaire sous réserve des financements mobilisables par l'ARS Centre-Val de Loire et le conseil départemental
- Inciter les établissements à inscrire les places disponibles sur Viatrajectoire et dans le ROR pour répondre aux besoins des personnes âgées à proximité de leur domicile

3

Étudier les possibilités de mieux répondre aux situations spécifiques : accueil d'urgence, accueil de nuit, sortie d'hospitalisation

QUOI

- Recenser et identifier les besoins et les possibilités d'accueil pouvant répondre à des situations spécifiques en lien avec les accompagnements réalisés par la méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA)
- Mener une réflexion avec l'ARS Centre-Val de Loire sur l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation

COMMENT

- Recenser et identifier les places disponibles pouvant apporter une réponse aux situations d'urgence, d'accueil de nuit ou en sortie d'hospitalisation
- Étudier les modalités de tarification et de facturation dans le cadre de l'APA à domicile et la mobilisation de l'enveloppe droit au répit
- Rédiger une fiche de présentation précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement avec une communication ciblée auprès des gestionnaires, des communes, des intercommunalités et sur le site internet du conseil départemental
- Le cas échéant, créer des places sous réserve des financements mobilisables par l'ARS Centre-Val de Loire et le conseil départemental ou redéployer les places existantes au regard des modalités de fonctionnement et du taux d'occupation de l'accueil de jour existant
- Le cas échéant, créer des places spécifiques sous réserve des financements mobilisables par l'ARS Centre-Val de Loire et le conseil départemental
- Participer à la procédure qui sera lancée par l'ARS Centre-Val de Loire concernant l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation
- Mettre en place des procédures avec les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) retenus pour ce dispositif afin de rendre opérationnel le financement des places en sortie d'hospitalisation et éviter une prise en charge par différents acteurs soit par l'ARS Centre-Val de Loire soit par le plan d'aide individuel ou encore soit par le droit au répit
- Limiter le reste à charge pour la personne âgée
- Inciter les établissements à inscrire les places disponibles sur Viatrajectoire et dans le ROR pour répondre aux besoins des personnes âgées à proximité de leur domicile

4

Favoriser l'offre de répit en accueil familial

QUOI

- Développer l'offre d'accueil temporaire ou séquentiel en accueil familial (cf. fiche 3.1.1)

COMMENT

- Recenser les besoins de ce type d'offre en accueil familial et des personnes souhaitant offrir ce type d'accompagnement

**Public(s) visé(s)**

- Les personnes âgées et leurs aidants
- Les gestionnaires d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, de résidences autonomie
- Les accueillants familiaux

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Programme Régional de Santé numéro 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Rapport Libault de mars 2019 : Aider les proches aidants et lutter contre l'isolement de la personne âgée, garantir le libre choix de la personne âgée, prévenir la perte d'autonomie pour augmenter l'espérance de vie sans incapacité, rénover les prestations, mettre un terme aux réponses en silos

**Bénéfices attendus**

- Éviter l'épuisement de l'aidant
- Permettre un répit tout en restant ensemble à domicile
- Éviter l'isolement social et les hospitalisations
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
- Favoriser une préparation en douceur à un éventuel changement de prise en charge (permettre une familiarisation dans la vie en institution)

**Points de vigilance**

- Veiller à l'accompagnement et le faciliter en amont, pendant et en aval ; répit pour le bien être des aidants
- Bien repérer les besoins non satisfaits
- S'assurer d'un partenariat avec les intervenants pour l'identification d'un besoin de répit (anticipation en lien avec l'évaluation du plan d'aide)

PILOTAGE DE L'ACTION**COORDINATEURS**

- Maison départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la MDA
- Direction Ressources et innovations des solidarités

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Bilan et cartographie des solutions de répit (nombre de places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire supplémentaires, nombre de places d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, nombre de places d'hébergement temporaire répondant à des situations d'urgence)